



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
11 juin 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Forum Asie-Pacifique de l'énergie

Vladivostok (Fédération de Russie), 27-30 mai 2013

Projet de rapport

Résumé

Le Forum Asie-Pacifique de l'énergie s'est tenu à Vladivostok (Fédération de Russie) du 27 au 30 mai 2013 en vue d'examiner et d'adopter deux documents finaux: 1) Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique, et 2) Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018). Le présent rapport contient les décisions clés du Forum, le texte définitif des documents adoptés et le compte-rendu des travaux du segment hauts responsables et du segment ministériel du Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention	2
A. Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique.....	3
B. Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018)	10
II. Résumé des travaux	21
A. Examen du projet de déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation	

durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (Point 2 de l'ordre du jour)	21
B. Examen du projet de plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018) (Point 3 de l'ordre du jour)	22
C. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour)	23
D. Perspectives de politique générale sur le rôle de la coopération régionale en vue d'une plus grande sécurité énergétique et de l'utilisation durable de l'énergie: «l'avenir énergétique que nous voulons pour l'Asie et le Pacifique» (Point 6 de l'ordre du jour).....	23
E. Questions diverses (Point 7 de l'ordre du jour)	25
F. Adoption de la déclaration ministérielle et du plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018) (Point 8 de l'ordre du jour).....	25
III. Organisation	26
A. Participation.....	26
B. Ouverture du segment hauts responsables du Forum	26
C. Manifestations parallèles	27
D. Ouverture du segment ministériel (Point 5 de l'ordre du jour).....	29
E. Clôture du Forum (Point 9 de l'ordre du jour)	30
Annexe	
Liste des documents	31

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

Le Forum Asie-Pacifique de l'énergie recommande à la Commission d'approuver la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique et le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018), dont le texte figure ci-après. Le Forum invite également la Secrétaire exécutive, avec la participation des membres et membres associés de la Commission, à examiner périodiquement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action et de prendre les décisions nécessaires à cet égard.¹

¹ Le projet de décision figure dans le document E/ESCAP/APEF/L.5.

A. Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique²

Nous, Ministres de l'énergie et chefs de délégation des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique participant au Forum Asie-Pacifique de l'énergie tenu à Vladivostok (Fédération de Russie) du 27 au 30 mai 2013,

Réaffirmant les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³ et d'Action 21⁴, et *rappelant* les recommandations et conclusions figurant dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)⁵,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 66/151 sur l'Année internationale de l'énergie durable pour tous, 66/206 sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et 67/215 par laquelle l'Assemblée a décidé de proclamer la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies de l'énergie durable pour tous,

Rappelant également le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »⁶, en particulier les paragraphes 125 à 129, qui traitent de l'énergie,

Rappelant en outre les résolutions de la Commission 63/6 sur la mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; 64/3, « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique »; 67/2, « Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique »; et 68/11 sur la connectivité pour la sécurité énergétique,

Rappelant que la Commission, dans sa résolution 67/2, a prié la Secrétaire exécutive d'organiser en 2013 le Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel afin d'examiner les progrès accomplis dans la région Asie-Pacifique dans le règlement des problèmes de sécurité énergétique aux niveaux de la région, des pays et des ménages, et de faciliter un dialogue permanent entre ses membres et membres associés pour accroître la sécurité énergétique et œuvrer en faveur d'un développement durable,

² Le projet de déclaration figure dans le document E/ESCAP/APEF/L.3.

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

⁴ *Ibid.*, annexe II.

⁵ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

⁶ Résolution de l'Assemblée générale 66/288, annexe.

Ayant à l'esprit les contributions et recommandations des réunions sous-régionales préparatoires au Forum Asie-Pacifique de l'énergie tenues en 2012 dans toutes les sous-régions⁷,

Exprimant notre gratitude à la Fédération de Russie, pays hôte, pour son appui actif au processus préparatoire,

Exprimant nos remerciements aux organismes et institutions des Nations Unies et aux autres organisations régionales et internationales qui ont contribué au processus préparatoire et sont représentées au Forum,

1. *Avons conscience* que la sécurité énergétique est un problème primordial pour le développement et pose de sérieuses difficultés à tous les pays de la région Asie-Pacifique, en particulier aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement;

2. *Avons également conscience* que l'ordre de priorité des activités menées par les pays dans les domaines relatifs à l'énergie dans son ensemble est établi sur la base de leurs défis, capacités et situations spécifiques, y compris leur bouquet énergétique;

3. *Avons conscience en outre* des besoins prioritaires des pays en développement pour la réalisation de la croissance économique soutenue et l'élimination de la pauvreté;

4. *Constatons avec préoccupation* que 1,7 milliard de personnes dans la région Asie-Pacifique dépendent principalement de la biomasse traditionnelle pour la cuisine et le chauffage, qu'environ 700 millions de personnes dans la région n'ont pas l'électricité et que, même lorsque des services énergétiques sont disponibles, ils sont trop coûteux pour des millions de pauvres;

5. *Avons conscience* que dans la région Asie-Pacifique, où se trouvent pourtant les plus grands producteurs et consommateurs d'énergie et où l'importance du commerce intrarégional augmente constamment, le potentiel de pleine coopération énergétique est loin d'être exploité convenablement;

6. *Avons également conscience* que la demande d'énergie dans la région Asie-Pacifique augmente plus vite que dans les autres régions, qu'elle devrait presque doubler d'ici à 2030 d'après les projections et que les combustibles fossiles restent la principale source d'énergie pour répondre à cette demande, et qu'une augmentation inévitable de la production et de l'utilisation de l'énergie dans la région renforcera le rôle de la région dans l'économie mondiale et le secteur mondial de l'énergie;

7. *Notons* que la croissance rapide de la population et les taux d'urbanisation élevés dans la région et les changements qui en résultent pour les modèles de consommation de l'énergie entraînent l'augmentation de la demande en énergie dans tous les pays de la région;

8. *Décidons*, par conséquent, d'amplifier notre coopération et notre coordination régionales et sous-régionales; de faire entendre davantage la voix de la région parmi les organes internationaux qui traitent de l'énergie et

⁷ Voir E/ESCAP/APEF/1, par. 11.

de participer activement aux processus de décision régionaux et mondiaux qui cherchent à régler les problèmes collectifs qui se présentent à notre région en particulier et à l'humanité en général;

9. *Reconnaissons* l'importance capitale de l'énergie comme facteur nécessaire à l'élimination de la pauvreté, à l'obtention d'une croissance économique durable et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;

10. *Avons conscience* que le programme pour le développement des Nations Unies pour l'après-2015 ne s'appliquera et que les objectifs de développement durable ne seront atteints que s'il existe des services énergétiques d'un coût abordable, accessibles et durables;

11. *Reconnaissons également*, à cet égard, l'interdépendance de l'énergie et du programme pour le développement des Nations Unies pour l'après-2015 et invitons toutes les parties concernées à participer activement aux consultations thématiques sur l'énergie pour l'après-2015 entreprises par les Nations Unies;

12. *Décidons* de tout mettre en œuvre pour améliorer la transparence, la prévisibilité et la stabilité des marchés de l'énergie en Asie et dans le Pacifique, compte tenu notamment des problèmes financiers mondiaux, de l'instabilité politique et économique dans de nombreuses régions du monde et des préoccupations croissantes pour l'environnement;

13. *Décidons également* de travailler à augmenter et à équilibrer la part dans le bouquet énergétique des combustibles fossiles moins polluants comme le gaz naturel, à développer des sources nouvelles et renouvelables d'énergie, à veiller à l'utilisation sûre et sécurisée de l'énergie nucléaire dans les économies intéressées et à accroître l'efficacité énergétique au stade de l'utilisation finale, mesures qui serviront à renforcer notre sécurité énergétique, à favoriser notre développement économique et à réduire les effets négatifs sur l'environnement;

14. *Décidons en outre* d'augmenter la part du gaz naturel dans le bouquet énergétique afin de réduire la charge imposée à l'environnement en travaillant ensemble à la conversion du gaz naturel en électricité (dite « gaz en électricité ») et en renforçant l'interconnexion des réseaux électriques existants dans la région afin de stimuler le commerce de l'électricité, d'éliminer la pauvreté, d'élargir l'accès à l'électricité et de faciliter le développement des économies en développement de la région;

15. *Soutenons* la création de bourses et de marchés régionaux et sous-régionaux de l'énergie ou de l'électricité pour rendre le coût de l'énergie ou de l'électricité raisonnable pour tous les producteurs et tous les consommateurs;

16. *Constatons* que la consommation de charbon et de pétrole en Asie et dans le Pacifique continue d'augmenter en raison de la demande croissante d'énergie dans les économies de la région en expansion rapide et, à cet égard, soulignons qu'il importe de développer et de diffuser les technologies d'utilisation du charbon et du pétrole à faible émission de carbone et moins polluantes;

17. *Notons favorablement* les progrès sensibles accomplis dans l'amélioration de l'efficacité énergétique dans la région Asie-Pacifique durant la dernière décennie, évolution encourageante car l'énergie demeure la principale source des émissions de gaz à effet de serre, lesquelles ont tendance à augmenter à mesure que la région poursuit sa croissance économique;

18. *Décidons* de tout mettre en œuvre pour participer activement à l'action mondiale, régionale et sous-régionale visant à améliorer l'efficacité énergétique afin de maintenir cette tendance positive;

19. *Avons conscience* de la nécessité d'augmenter la part des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le bouquet énergétique régional, ce qui contribuerait grandement à la solution des problèmes créés par la hausse de la demande énergétique et à la réalisation de l'accès universel à des services de l'énergie modernes et durables;

20. *Décidons* de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans la région, notamment l'hydroélectricité, le solaire, l'éolien, la géothermie, les biocarburants et les vagues océaniques;

21. *Estimons* que le développement durable nécessite: a) l'élimination de la pauvreté; b) la promotion de modes durables de consommation et de production de l'énergie; et c) la modification des pratiques non durables;

22. *Encourageons*, à cet égard, le renforcement du rôle de la CESAP et de ses bureaux sous-régionaux, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour aider les membres et membres associés à traiter des problèmes de l'énergie dans le contexte du développement durable, et l'élargissement de l'accès aux technologies appropriées et avancées, en particulier pour les pays les plus vulnérables;

23. *Notons* le lancement de l'initiative du Secrétaire général, « Énergie durable pour tous », qui concerne l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ainsi que la décision de l'Assemblée générale de proclamer la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies de l'énergie durable pour tous⁸;

24. *Reconnaissons* le rôle essentiel des gouvernements et des politiques nationales, régionales et internationales pour promouvoir une sécurité énergétique accrue et l'utilisation durable de l'énergie, pour améliorer l'efficacité énergétique et pour fournir un plus large accès à l'énergie moderne en Asie et dans le Pacifique;

25. *Insistons* sur le rôle déterminant du secteur privé dans l'exécution des projets, notamment ceux qui relèvent de partenariats public-privé, dans les domaines de l'utilisation durable de l'énergie, de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable et de l'accès aux services modernes de l'énergie;

26. *Soulignons* le rôle important des institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque eurasiennne de développement, la Banque islamique de développement, le Fonds pour l'environnement mondial et le

⁸ Voir la résolution de l'Assemblée générale 67/215.

Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI), et des organisations internationales et des pays donateurs pour progresser vers l'utilisation durable de l'énergie, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable et un plus large accès aux services modernes de l'énergie;

27. *Reconnaissons* que le renforcement du commerce de l'énergie est un puissant stimulant du raffermissement de la coopération intrarégionale pour la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie parmi tous les intéressés, notamment les pays producteurs d'énergie, les pays de transit et les pays consommateurs;

28. *Attachons* une grande importance à la création d'un environnement favorable aux investissements dans l'infrastructure de production, de transit et de livraison, ainsi qu'aux politiques de facilitation, pour les ressources d'énergie primaire et pour l'électricité;

29. *Reconnaissons* le potentiel et le besoin considérables d'une connectivité énergétique et de marchés de l'énergie dans la région au moyen d'une infrastructure transfrontalière et de la pratique du commerce de l'énergie, notamment d'oléoducs et de gazoducs et de réseaux de distribution de l'électricité ainsi que de l'infrastructure hydroélectrique, et soulignons qu'il s'agit là d'un domaine crucial de coopération régionale et sous-régionale pour assurer le transport fiable, efficace et sûr des ressources énergétiques et contribuer ainsi à augmenter la sécurité énergétique;

30. *Exprimons* notre profonde préoccupation en rapport avec les influences et les obstacles extrarégionaux qui entravent les efforts collectifs des pays d'Asie et du Pacifique pour renforcer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique dans la région; soulignons le besoin de promouvoir la connectivité de l'infrastructure physique pour le commerce transfrontalier de l'énergie qui pourrait assurer le transport fiable, efficace et sûr des ressources énergétiques et contribuer ainsi à renforcer la sécurité énergétique;

31. *Soulignons* qu'il est important de veiller à constituer un bouquet énergétique approprié en Asie et dans le Pacifique par des mesures comme, notamment, l'utilisation accrue d'énergie renouvelable, la consommation efficace des combustibles fossiles et l'usage des technologies moins polluantes des combustibles fossiles, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement;

32. *Reconnaissons* qu'il est important d'améliorer davantage le climat des investissements en Asie et dans le Pacifique, ce qui peut se faire notamment par l'établissement de mécanismes financiers publics et privés pour stimuler l'exécution des projets concernant l'infrastructure énergétique transfrontalière, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable et l'élargissement de l'accès aux services de l'énergie moderne;

33. *Soulignons* que la satisfaction de la demande future d'énergie en Asie et dans le Pacifique requiert des moyens d'investissement adéquats tant dans les pays producteurs que dans les pays consommateurs, étant entendu a) que les investissements devraient viser aussi à rendre les services de l'énergie plus abordables et plus accessibles aux pauvres; et b) que la disponibilité des capitaux est une condition nécessaire mais non suffisante pour fournir l'accès aux services modernes de l'énergie;

34. *Soulignons également* qu'un environnement favorable et des mécanismes appropriés d'investissement sont essentiels pour procurer un financement adéquat;

35. *Apprécions grandement* les mesures prises pour renforcer la coopération énergétique régionale par l'intermédiaire des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), la Commission économique eurasienne, le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), la Coopération économique sous-régionale pour l'Asie du Sud (SASEC), l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle (BIMSTEC), l'Organisation de coopération économique (OCE) et l'Organisation de Shanghai pour la coopération (SCO); et, conscients de la gravité et de la complexité des problèmes de sécurité énergétique qui se posent en Asie et dans le Pacifique, invitons ces organisations à s'allier et à travailler collectivement à la solution de ces problèmes afin de promouvoir le développement durable et la prospérité économique pour tous les pays de la région;

36. *Avons conscience* de la nécessité de renforcer la sécurité énergétique, dans le contexte du développement durable, en élargissant l'accès aux services de l'énergie, ce qui pourrait jouer un rôle essentiel à l'appui du processus de développement dans les pays en développement de la région, particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

37. *Avons conscience aussi* que les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement manquent souvent des capacités nécessaires pour fixer les références de base à partir desquelles formuler des politiques énergétiques efficaces et suivre leur application;

38. *Attachons* une grande importance à une coopération technologique capable de créer un énorme effet de synergie dans la région, et proclamons notre engagement à pratiquer une coopération technologique active dans les domaines de la production, du transport, du traitement et de la consommation de l'énergie, y compris la promotion des technologies avancées pour l'exploration, la production et le transport des combustibles fossiles, l'exploitation de l'énergie renouvelable et l'augmentation de l'efficacité énergétique;

39. *Saluons* la Déclaration de Saint Pétersbourg – Sécurité énergétique: problèmes et choix stratégiques⁹, adoptée en 2012 à la Réunion ministérielle de l'APEC sur l'énergie; à cet égard, notons favorablement la décision prise par les dirigeants de l'APEC au Sommet de Vladivostok, tenu en septembre 2012, d'élaborer un plan d'action pour réaliser l'objectif ambitieux d'une réduction globale de l'intensité énergétique de 45 % à l'échéance de 2035, tout en notant que le rythme de progrès des différentes économies peut varier suivant les circonstances intérieures¹⁰;

⁹ Voir www.apec.org/Meeting-Papers/Ministerial-Statements/Energy/2012_energy.aspx.

¹⁰ Voir la Déclaration de Vladivostok (2012) – Integrate to Grow, Innovate to Prosper, Annexe B – Strengthening APEC Energy Security (Disponible à l'adresse http://www.apec.org/Meeting-Papers/Leaders-Declarations/2012/2012_aelm/2012_annexB.aspx).

40. *Accueillons favorablement* l'offre du Gouvernement de la République de Corée d'accueillir le vingt-deuxième Congrès mondial de l'énergie qui sera organisé par le Conseil mondial de l'énergie, se tiendra à Daegu (République de Corée) du 13 au 17 octobre 2013 et offrira à toutes les parties intéressées du secteur de l'énergie un cadre pour se réunir et échanger leurs vues sur les problèmes régionaux et mondiaux de l'énergie;

41. *Avons conscience* de l'importance cruciale de la coopération régionale et internationale pour promouvoir une sécurité énergétique accrue et l'utilisation durable de l'énergie afin de créer les conditions dans lesquelles les secteurs énergétiques des économies d'Asie-Pacifique pourront apporter leur contribution maximale au développement durable, au bien-être de leur population et à la qualité de l'environnement;

42. *Entendons* renforcer la coopération régionale et internationale pour une sécurité énergétique accrue et pour l'utilisation durable de l'énergie, tout en prenant en considération la diversité des situations économique, sociale et environnementale de nos pays et, à cet égard, adoptons le Plan d'action sur la coopération pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018), qui fera l'objet d'un examen périodique, conformément à la décision des membres de la Commission;

43. *Nous engageons* à coopérer positivement à la solution des problèmes de sécurité énergétique dans les principaux domaines exposés dans le Plan d'action.

44. *Prions* la Secrétaire exécutive:

a) De donner une place plus visible aux questions de l'énergie et de les intégrer aux activités programmatiques du secrétariat;

b) De donner la priorité à la mobilisation des ressources financières de toutes origines pour la mise en œuvre de la présente déclaration et du plan d'action;

c) De faciliter la diffusion de l'information, l'échange des meilleures pratiques et l'organisation et l'exécution de toutes les initiatives et tous les projets concernant l'énergie qui tendent à renforcer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, à diversifier les sources d'énergie et à promouvoir l'utilisation durable de l'énergie dans la région;

d) De travailler en collaboration étroite avec ONU-Énergie, les autres commissions régionales et les organisations internationales et multilatérales compétentes à la mise en œuvre de la présente déclaration et du plan d'action, et de continuer à promouvoir la coopération et les partenariats en synergie avec les diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec le secteur privé et les organisations sous-régionales, les fonds et les programmes qui jouent un rôle de plus en plus important pour renforcer la sécurité énergétique;

e) De promouvoir le réseautage et le partage des informations entre les organisations nationales et sous-régionales pour mettre en œuvre la présente déclaration et le plan d'action;

f) D'accélérer et d'examiner périodiquement, en consultation étroite avec les membres et membres associés, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente déclaration et du plan d'action et de faire régulièrement rapport à ce sujet à la Commission;

g) De convoquer le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel en 2018 au plus tard.

B. Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018)¹¹

I. Introduction

Le Forum Asie-Pacifique de l'énergie, tenu à Vladivostok (Fédération de Russie) du 27 au 30 mai 2013, a adopté la déclaration ministérielle de Vladivostok sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique. Le présent plan d'action s'appuie sur la résolution 67/215 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a proclamé la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies de l'énergie durable pour tous, et sur les principes énoncés dans la déclaration ministérielle. Le plan d'action présente la vision régionale d'une coopération visant une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie, et contient des initiatives qui répondent aux besoins plus spécifiques de la région Asie-Pacifique dans sa diversité et de ses sous-régions.

A. Objectifs du plan d'action

Les principaux objectifs du plan d'action sont les suivants: a) appuyer la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de Vladivostok; b) permettre aux États membres de la CESAP de traiter des problèmes de sécurité énergétique aux niveaux de la région, des sous-régions, des pays et des ménages au moyen de la coopération régionale; et c) faciliter un dialogue et une coopération continue entre les États membres afin de renforcer la sécurité énergétique et de travailler à la réalisation du développement durable.

Le plan d'action ne constitue pas un cadre d'action obligatoire; il dresse plutôt une liste d'actions volontaires que les États membres peuvent mener au moyen de la coopération régionale pour élaborer et exécuter des politiques cohérentes de l'énergie, compte tenu de leur situation nationale et de leurs aspirations au développement particulières.

B. Vision

Une région Asie-Pacifique où:

- L'énergie durable pour tous est une réalité
- Une plus grande sécurité énergétique est présente du niveau de la région à celui des ménages
- Un avenir d'équité, de diversification et d'accès pour tous est garanti en matière d'énergie
- La part des énergies moins polluantes est plus grande dans le bouquet énergétique général

¹¹ Le projet de plan d'action figure dans le document E/ESCAP/APEF/L.4.

II. Domaines d'action

A. Établissement d'une plate-forme visant à faciliter un dialogue et une coopération continus entre les États membres de la CESAP, axés sur une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie

1. Intégrer les stratégies et actions en faveur d'une plus grande sécurité énergétique dans les plans de développement nationaux.
2. Accroître la cohérence et la disponibilité des statistiques énergétiques, et des informations relatives aux politiques de sécurité énergétique de manière à permettre des analyses et à identifier les domaines méritant une attention particulière en vue d'un dialogue et d'une coopération continus et d'éventuelles actions conjointes mutuellement avantageuses.
3. Promouvoir les initiatives régionales, sous-régionales et nationales existantes qui s'alignent sur les objectifs de l'Énergie durable pour tous, ainsi que les initiatives qui résultent des efforts individuels et communs faits par les États membres pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie.
4. Faciliter le dialogue régional sur l'énergie afin de renforcer la coopération entre les pays producteurs, les pays de transit et les pays consommateurs d'énergie.
5. Encourager la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux en faveur d'une plus grande sécurité énergétique.

B. Œuvrer pour l'accès universel aux services modernes de l'énergie

1. Élaborer des programmes régionaux afin d'accélérer l'élargissement de l'accès aux services modernes de l'énergie par des politiques et des mécanismes de financement novateurs, avec la participation des différentes parties concernées.
2. Améliorer l'accès à des services modernes de l'énergie qui soient fiables, d'un coût abordable, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement sains, en particulier pour les populations des pays en développement pauvres en énergie, en renforçant les mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale.
3. Établir et reproduire des mécanismes de financement plus novateurs aux niveaux micro et macro en vue d'améliorer l'accès aux services modernes de l'énergie.
4. Accélérer la fourniture d'électricité pour l'éclairage, les communications et les appareils modernes et pour les utilisations productives.
5. Promouvoir les solutions énergétiques micro, mini et hors réseau, le cas échéant, en particulier pour les zones rurales.

C. Promouvoir la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables

1. Intégrer les stratégies et les actions en matière de déploiement et de diffusion des énergies nouvelles et renouvelables dans les plans nationaux de développement pour l'énergie.
2. Partager les expériences et les pratiques dans l'établissement des cibles et des plans d'action en matière d'énergie renouvelable, définis sur une base volontaire.
3. Renforcer le cadre politique pour promouvoir les technologies de l'énergie renouvelable, notamment les petites centrales hydroélectriques, le solaire, l'éolien, la géothermie, les énergies marines et les diverses formes de bioénergie, qui sont adaptées idéalement aux applications en mini-réseau et hors réseau, notamment dans les zones rurales reculées et dispersées.
4. Renforcer l'environnement propice à la promotion et au développement à grande échelle des technologies renouvelables, notamment l'énergie éolienne à terre et au large, l'énergie photovoltaïque, l'énergie thermique solaire, l'énergie solaire à concentration, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique et la biomasse.
5. Promouvoir les politiques et les modèles économiques qui favorisent les recherches et les innovations en matière d'énergie renouvelable, les tarifs de distribution, le règlement imposant la diversification du portefeuille énergétique et les ventes par enchères publiques nécessaires pour réduire le coût des technologies d'exploitation des énergies renouvelables.
6. Promouvoir l'utilisation durable de la biomasse et des autres sources d'énergie renouvelables en améliorant les modes actuels d'utilisation comme la gestion des ressources, l'utilisation plus efficace du bois de feu et des produits et des technologies nouveaux ou améliorés.

D. Améliorer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie et assurer la durabilité dans l'approvisionnement, la distribution et la consommation d'énergie

1. Intégrer les stratégies et actions en matière d'efficacité énergétique dans les plans de développement nationaux pour l'énergie.
2. Renforcer les cibles et les plans d'action en matière d'efficacité énergétique.
3. Promouvoir l'utilisation efficace et moins polluante des combustibles fossiles dans la production, la distribution et la consommation finale d'électricité.
4. Accroître l'efficacité énergétique dans les systèmes mécaniques, les appareils et l'éclairage.
5. Réduire l'intensité énergétique dans les secteurs de l'économie, tels que l'industrie, l'agriculture, les transports et le bâtiment.
6. Promouvoir l'harmonisation des politiques, règlements, codes et normes en matière d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie.

7. Organiser des campagnes de sensibilisation du public qui traitent du large éventail des questions liées à l'utilisation durable de l'énergie, l'efficacité énergétique et la promotion des modèles durables de production et de consommation et encourager les économies d'énergie.

8. Élaborer des mécanismes novateurs pour donner accès au financement, aux investissements et aux services favorisant l'efficacité énergétique, tels que les sociétés de services de l'énergie (SSE).

E. Diversifier le bouquet énergétique et renforcer la sécurité énergétique

1. Promouvoir la diversification des ressources énergétiques économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement saines, eu égard à la gestion de la demande énergétique.

2. Faciliter la mise en valeur des ressources énergétiques locales afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la durabilité énergétique à long terme dans les pays en développement.

3. Augmenter la part des énergies moins polluantes.

F. Améliorer le commerce de l'énergie et les possibilités d'investissements pour optimiser le développement et l'utilisation des ressources énergétiques actuelles et émergentes

1. Améliorer la durabilité, l'efficacité, la prévisibilité et la transparence des marchés de l'énergie.

2. Promouvoir les marchés intégrés de l'énergie dans les sous-régions ainsi que dans la région.

3. Promouvoir des régimes législatifs et réglementaires transparents, équitables, stables et d'application effective pour encourager les investissements internationaux en amont et en aval.

4. Amplifier les efforts en faveur de la mobilisation des ressources financières par l'intermédiaire des partenariats public-privé, de l'investissement étranger direct et des institutions financières multilatérales pour l'exécution de projets communs d'infrastructure énergétique, et créer des environnements économiques plus favorables comportant des politiques, des réglementations et des plans pour l'énergie nouveaux ou révisés afin de stimuler les investissements commerciaux et de développer les marchés (par exemple, par des réformes tarifaires et des cadres réglementaires destinés à promouvoir la transparence et l'efficacité).

5. Encourager les investissements dans l'élaboration et l'exécution de projets pour le transport des ressources énergétiques dans les sous-régions, notamment pour les réseaux de distribution de l'électricité et les oléoducs et les gazoducs.

6. Accroître les efforts d'amélioration des mécanismes du marché pour le commerce du pétrole et des produits pétroliers.

7. Renforcer la préparation aux situations d'urgence dans le domaine de l'énergie, y compris la gestion coordonnée des stocks stratégiques d'énergie

et les mesures en cas de situation d'urgence touchant l'infrastructure énergétique.

G. Améliorer la politique fiscale et les mécanismes de financement pour stimuler et développer les marchés en faveur de l'énergie durable

1. Créer un environnement de politique générale stable, une gouvernance et des cadres institutionnels sains, et des politiques favorables aux investissements privés dans les ressources d'énergie durable et les technologies correspondantes.

2. Promouvoir les instruments capables de réduire les risques et d'accroître les investissements privés dans les énergies durables par l'utilisation ciblée de fonds publics et philanthropiques.

H. Améliorer les statistiques énergétiques et faciliter le partage des données et des informations

1. Améliorer la disponibilité, la fiabilité et la comparabilité des données statistiques, y compris de base, et des informations au sujet des politiques portant sur la production et la consommation des ressources énergétiques afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données probantes et de rendre l'élaboration des politiques plus compatible avec le développement durable.

2. Appuyer l'affectation de ressources adéquates afin de maintenir, développer et harmoniser les services statistiques aux niveaux régional et sous-régional, en considérant cette affectation plutôt comme un investissement productif que comme des dépenses supplémentaires.

3. Évaluer et quantifier les avantages socioéconomiques de l'efficacité énergétique et du potentiel des énergies renouvelables, y compris par des évaluations et l'établissement de rapports, aux niveaux régional et national.

4. Mettre en place l'échange régulier d'informations et de données sur l'élaboration et la mise en œuvre des cadres législatifs et réglementaires dans le secteur de l'énergie.

5. Renforcer la collaboration portant, notamment, sur l'échange d'informations et les expériences de cofinancement, la recherche-développement et les programmes de démonstration.

6. Créer des sources d'information sur les données, les politiques et les meilleures pratiques dans le domaine de l'énergie et veiller à ce qu'elles restent accessibles et gratuites, selon qu'il convient.

I. Réduire au minimum l'impact du secteur de l'énergie sur l'environnement

1. Promouvoir le développement et l'utilisation des ressources énergétiques écologiquement saines et le déploiement et le transfert des technologies de l'énergie propre.

2. Promouvoir la recherche-développement dans le domaine des technologies de réduction de la pollution en fin de course, telles que la capture et le stockage du carbone.

3. Accélérer les efforts pour utiliser les technologies novatrices qui promeuvent l'usage plus efficace des combustibles fossiles et prendre en considération les points de vue et les intérêts de toutes les parties concernées, y compris le secteur privé, les organisations de la société civile et les populations vulnérables, dans l'élaboration et l'application des politiques du secteur de l'énergie.

4. Aider à la transition vers l'utilisation moins polluante des combustibles fossiles liquides et gazeux, lorsqu'elle est considérée plus écologiquement saine, socialement acceptable et économiquement rationnelle.

J. Promouvoir l'utilisation plus efficace et moins polluante du pétrole

1. Promouvoir l'utilisation efficace et propre du pétrole au moyen des technologies avancées et appropriées.

2. Élargir la coopération régionale et internationale pour réduire et supprimer le torchage du gaz dans les installations de traitement du pétrole comme les raffineries et les usines pétrochimiques, afin de réduire la pollution, lutter contre les changements climatiques et accroître l'efficacité.

3. Promouvoir le transfert des technologies pour l'utilisation propre du pétrole en vue de favoriser la diffusion de ces technologies.

4. Stimuler l'usage des technologies avancées pour augmenter la récupération du pétrole, ce qui permettrait de maximiser le potentiel de ressources des États membres.

5. Élargir la coopération au niveau régional concernant la création des conditions économiques nécessaires à la production commerciale du pétrole « difficile » en utilisant les technologies avancées, en modernisant les capacités de raffinement du pétrole et en veillant à la réalisation d'investissements dans l'infrastructure du pétrole et du gaz.

K. Promouvoir l'utilisation efficace et propre du charbon

1. Promouvoir l'utilisation efficace et propre du charbon au moyen des technologies avancées en matière de combustion du charbon, telles que les centrales au charbon supercritiques, les chaudières industrielles plus efficaces, la combustion en lit fluidisé, la technologie de liquéfaction du charbon et la gazéification du charbon.

2. Promouvoir le transfert des technologies d'utilisation propre du charbon afin de favoriser la diffusion de cette technologie.

L. Promouvoir la production, le commerce et l'utilisation accrue du gaz naturel en tant que combustible à faible émission

1. Accroître la part donnée dans le bouquet énergétique au gaz naturel qui est l'un des combustibles fossiles causant la plus faible émission de carbone, notamment pour les projets de conversion du gaz en électricité, afin de faciliter la transition vers une économie à plus faible émission de carbone.

2. Créer un marché régional du gaz naturel comprimé et liquéfié, s'il y a lieu.

3. Promouvoir des investissements stables dans l'infrastructure du gaz naturel, y compris les installations de compression et de liquéfaction.
4. Étudier les possibilités d'exploiter les ressources non conventionnelles de gaz naturel, comme le gaz de schiste, tout en évaluant leur potentiel commercial et leur impact sur l'environnement.
5. Développer les technologies et créer les conditions de marché pour augmenter l'utilisation du gaz dans les transports et la rendre plus efficace.

M. Promouvoir le développement des technologies énergétiques avancées

1. Établir des feuilles de route régionales et nationales en matière de technologies qui facilitent la coopération régionale et permettent de saisir les possibilités offertes et de franchir les obstacles rencontrés par les applications des technologies énergétiques émergentes, notamment les applications des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les secteurs d'utilisation finale.
2. Transférer les technologies énergétiques avancées et moins polluantes à des conditions préférentielles et concessionnelles, convenues mutuellement, particulièrement vers les pays en développement.
3. Encourager la recherche-développement par la coopération internationale, notamment la coopération Sud-Sud, concentrer l'attention sur les technologies énergétiques appropriées et promouvoir les projets de démonstration communs dans les domaines clefs.
4. Promouvoir les investissements publics et privés dans la recherche-développement portant sur les technologies énergétiques efficaces et écologiquement saines.
5. Promouvoir la coopération pour le développement novateur des secteurs de l'énergie dans la région.

N. Développer des infrastructures communes et des politiques harmonisées de l'énergie en vue de renforcer l'intégration économique de la région

1. Mettre en place des mécanismes transparents d'évaluation des coûts de la distribution et de la transmission qui favorisent l'efficacité énergétique et offrent des possibilités égales de connecter les sources d'énergie au réseau.
2. Promouvoir les initiatives en faveur de la connectivité énergétique régionale, notamment celles qui portent sur le développement de l'infrastructure énergétique transfrontalière comme les oléoducs et les gazoducs et les réseaux électriques, y compris l'infrastructure hydroélectrique, en définissant les options envisageables en vue d'un réseau électrique régional intégré qui pourrait contribuer au développement d'une « autoroute de l'énergie » asiatique.
3. Étendre les réseaux électriques transfrontaliers et augmenter l'efficacité de la production, de la transmission et de la distribution de l'énergie. Coordonner les stratégies pour l'infrastructure connectée aux réseaux.

4. Faciliter le commerce international de l'énergie et développer les marchés régionaux et sous-régionaux de l'électricité.

5. Élaborer des normes communes et transparentes pour les producteurs d'électricité indépendants et pour les contrats d'achat d'électricité dans le respect des règles et des procédures nationales.

O. Promouvoir le renforcement des capacités, l'éducation et le partage des connaissances dans le domaine de l'énergie

1. Organiser des réunions et des activités régionales de réseautage et veiller à obtenir la participation des principales parties prenantes et des représentants des organismes compétents des États membres de la CESAP afin de coordonner les efforts communs et d'échanger des informations sur les politiques de l'énergie prévues ou en cours, et de promouvoir les liens institutionnels.

2. Publier des rapports conjoints périodiques sur les progrès accomplis par les États membres de la CESAP et sur les meilleures pratiques pour vaincre la pauvreté énergétique, renforcer la sécurité énergétique et répandre l'utilisation durable de l'énergie.

3. Échanger les meilleures pratiques dans les domaines de la gestion durable de l'énergie, de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie en encourageant les réseaux d'experts des secteurs public et privé.

4. Mener des activités de recherche et d'analyse pour appuyer l'élaboration d'objectifs et de mesures, y compris les objectifs et les mesures qui sont mentionnés dans le présent plan d'action.

5. Promouvoir les activités d'éducation et de formation afin d'améliorer la capacité des pays en développement de traiter les problèmes de sécurité énergétique et de renforcer la résilience.

III. Domaines d'action pour les sous-régions

A. Asie de l'Est et du Nord-Est

1. Renforcer la coopération au moyen du réseautage, y compris en organisant des manifestations, réunions et autres activités conjointes appropriées avec la participation d'experts de l'énergie afin de faciliter l'échange d'informations et d'avis sur les questions nationales, sous-régionales, régionales et mondiales concernant la sécurité énergétique, et de fournir un appui intellectuel à cet égard.

2. S'engager à coopérer pour étudier pleinement le potentiel du commerce intra-sous-régional de l'énergie, étant donné que la sous-région comprend des producteurs et des consommateurs d'énergie importants.

3. Travailler à l'établissement d'un dialogue continu sur l'élaboration de mécanismes bilatéraux et multilatéraux pertinents pour renforcer le commerce et les investissements en matière d'énergie dans la sous-région.

4. Promouvoir les initiatives et encourager les investissements pour la connectivité énergétique sous-régionale, notamment des initiatives centrées sur le développement de l'infrastructure transfrontalière, et examiner les

possibilités de créer un réseau électrique et un système intra-sous-régional d'approvisionnement en électricité en vue de renforcer la coopération et l'interdépendance sous-régionales.

B. Asie du Nord et Asie centrale

1. Travailler ensemble pour créer des ressources communes d'information et des systèmes communs de partage des connaissances sur les cadres législatifs et réglementaires, la participation du public, les mécanismes financiers, les partenariats public-privé et les projets réussis visant à promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de l'énergie renouvelable dans la sous-région.

2. Renforcer les mécanismes de coopération existant en matière d'énergie parmi les États membres d'Asie du Nord et d'Asie centrale afin de mieux coordonner les politiques nationales de l'énergie et de réaliser leur plein potentiel de coopération sous-régionale dans le domaine de la sécurité énergétique et de l'utilisation durable de l'énergie au bénéfice de tous les États membres participants et, dans ce contexte, inviter la CESAP et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, les autres organismes compétents des Nations Unies et les autres organisations et institutions financières internationales à augmenter leurs actions de renforcement des capacités concernant les initiatives régionales, sous-régionales et interrégionales comme le Programme de partenariat pour une passerelle verte et le Forum international: l'énergie au service du développement durable.

3. Encourager l'élaboration et la mise en œuvre de projets hydroélectriques communs à des fins de production d'électricité pour faciliter la connectivité aux réseaux et les échanges dans le domaine énergétique.

4. Renforcer la coopération sous-régionale et entre les sous-régions en vue de la mise sur pied d'une infrastructure transfrontalière harmonisée de l'énergie, par exemple dans le cadre du Conseil de l'énergie électrique de la Communauté des États indépendants et du projet CASA-1000, et appuyer la poursuite des consultations bilatérales et régionales en la matière.

C. Pacifique

1. Créer un cadre pour acquérir des données et des informations concernant l'énergie comme les plans nationaux pour l'énergie, les feuilles de route, les données de base essentielles, les statistiques et les documents de projet au niveau national et sous-régional du Pacifique, afin de remédier au manque de connaissances et d'appliquer les leçons apprises, d'améliorer la coordination et la mise en œuvre entre tous les partenaires et de mieux mesurer les réalisations par des activités de suivi et d'évaluation appropriées.

2. Entreprendre des activités de renforcement des capacités et de formation afin d'améliorer l'accessibilité, le coût économique et la durabilité de l'énergie utilisée pour le transport et l'électricité en s'inspirant des leçons apprises au sujet de l'amélioration de la tarification, de l'efficacité énergétique et des ressources renouvelables.

3. Promouvoir l'intégration des marchés nationaux de l'énergie pour aider à connecter les communautés, pour créer des économies d'échelle, pour accroître les moyens de financement et pour renforcer le partage des

technologies et des capacités dans les pays et les territoires insulaires du Pacifique.

D. Asie du Sud et du Sud-Ouest

1. Accélérer le développement d'une infrastructure sous-régionale de connectivité, comme les interconnexions des gazoducs et des réseaux électriques, et faciliter la création d'un marché sous-régional intégré afin d'augmenter le commerce de l'énergie en vue de renforcer la sécurité énergétique au niveau sous-régional, au niveau national et au niveau des ménages.

2. Promouvoir les énergies renouvelables pour les applications décentralisées et la production d'électricité connectée au réseau.

3. Améliorer les politiques de l'énergie pour renforcer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie.

4. Encourager le développement et l'exécution de projets dans le domaine de l'électricité, y compris les projets hydroélectriques et de conversion du gaz en électricité, pour faciliter les interconnexions des réseaux électriques et le commerce portant sur l'énergie dans la sous-région.

5. Renforcer les cadres institutionnels pluripartites sous-régionaux pour accélérer l'élargissement de l'accès aux services de l'énergie moderne en accordant l'attention voulue à la tarification supportable pour les pauvres et en utilisant un ensemble de politiques, de modèles d'entreprise et de mécanismes de financement originaux, tout en gérant efficacement les connaissances.

6. Renforcer les mécanismes sous-régionaux de financement pour soutenir la mise en œuvre du présent plan d'action.

7. Développer la coopération entre les pays de la sous-région pour faciliter le transfert des technologies et des savoir-faire en matière d'énergie, en particulier les technologies à haute efficacité énergétique et respectueuses de l'environnement, ainsi que le partage d'informations et d'expériences, le renforcement des capacités, les coentreprises pour la recherche-développement et la diffusion de ces technologies.

8. Renforcer la coopération et la synergie entre les organisations et mécanismes sous-régionaux dont l'Initiative de la baie du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle (BIMSTEC), l'Organisation de coopération économique (OCE) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) pour l'application de leurs décisions concernant l'énergie, afin de renforcer la sécurité énergétique sous-régionale.

E. Asie du Sud-Est

1. Promouvoir le commerce de l'énergie et la connectivité énergétique:

a) Accélérer la connectivité sous-régionale (oléoducs et gazoducs, réseau d'électricité commun et accès aux véhicules de transport du pétrole sur

terre ou sur mer) pour promouvoir les échanges d'énergie et l'utilisation économique des ressources énergétiques;

b) Promouvoir l'harmonisation des réglementations et la normalisation technique dans le secteur de l'énergie.

2. Améliorer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie:

a) Étudier les divers instruments économiques qui encouragent le développement d'un marché propice aux technologies en matière d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie;

b) Repérer les principaux domaines de gaspillage dans la consommation d'énergie et offrir des directives dans le domaine des bonnes pratiques pour améliorer l'efficacité par l'éducation, la sensibilisation et le respect des règles fixées;

c) Promouvoir les technologies et les appareils à haute efficacité énergétique par l'application et l'harmonisation de normes d'efficacité énergétique et de programmes d'étiquetage;

d) Promouvoir les meilleures pratiques de gestion de l'énergie;

e) Promouvoir la production, la transmission et la distribution efficaces de l'électricité.

3. Promouvoir les énergies propres, nouvelles et renouvelables, ainsi que les technologies respectueuses de l'environnement:

a) Augmenter la part de l'énergie propre dans le bouquet énergétique de l'Asie du Sud-Est afin de tirer profit du vaste potentiel d'énergie renouvelable de la sous-région;

b) Utiliser l'expérience régionale pour lancer des programmes de partenariat sur la recherche, le développement et l'application des énergies nouvelles et renouvelables.

4. Promouvoir les politiques de l'énergie durable:

a) Renforcer les politiques de l'énergie pour augmenter l'efficacité et les économies d'énergie dans l'utilisation des ressources énergétiques en vue d'accroître la durabilité énergétique;

b) Rationaliser les mécanismes de tarification de l'énergie afin que les prix de l'énergie répercutent les coûts.

5. Renforcement des capacités et réseautage:

a) Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités dans l'ensemble de la sous-région;

b) Renforcer la coopération par le réseautage entre les experts en matière d'énergie et les organisations;

c) Faciliter l'échange d'informations et de vues sur les questions sous-régionales.

IV. Mécanisme d'examen et d'évaluation

La CESAP entreprendra un examen périodique des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action en s'appuyant sur les informations fournies par les membres et membres associés sur une base volontaire, ainsi qu'en collaborant avec les organisations internationales. Le rapport d'examen

sera soumis au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui devra se tenir au plus tard en 2018.

II Résumé des travaux

1. Les représentants des pays suivants sont intervenus au cours de l'examen des points 2 et 3 : Afghanistan ; Arménie ; Bangladesh ; Bouthan ; Cambodge ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kiribati ; Kirghizistan ; Népal ; Palaos ; Philippines ; République de Corée ; République populaire démocratique de Corée ; Samoa ; Tonga ; Tuvalu ; Vanuatu ; Viet Nam.

A. Examen du projet de déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (Point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Forum était saisi du projet de déclaration ministérielle (E/ESCAP/APEF/WP.1).

3. Un représentant a exprimé l'intention de simplifier les documents et d'en modifier la structure de manière à les améliorer. Un autre représentant a mentionné des problèmes de présentation dans le projet qui seraient examinés au cours des négociations.

4. En général, les représentants ont estimé que les documents proposés pour adoption respectaient les priorités nationales et soutiendraient les objectifs de développement régionaux et mondiaux actuels par une coopération et une connectivité renforcées dans la région.

5. Les représentants ont relevé l'importance du Forum et des documents finaux et les délégations se sont déclarées engagées à cet égard et désireuses d'aboutir à un résultat positif.

6. Une délégation a noté que l'élargissement de l'accès à l'énergie et la réduction de la pauvreté énergétique tenaient une place importante dans le Programme de développement. Il fallait cependant que les pays puissent agir selon leurs propres priorités et situations nationales et choisir en conséquence leur bouquet énergétique.

7. Il a été décidé de supprimer les paragraphes 2 et 3 du dispositif concernant les liens entre la sécurité énergétique et la sécurité environnementale, alimentaire et dans le domaine de l'eau.

8. Un représentant a suggéré de mentionner l'hydroélectricité comme une énergie renouvelable au paragraphe 10 du document de travail. Il s'est ensuivi un débat sur l'allongement de la liste afin d'inclure toutes les formes d'énergies renouvelables, et sur l'élimination de la mention du gaz naturel comme un combustible fossile moins polluant. Cependant, il a été convenu de conserver le libellé original et d'insérer un paragraphe nouveau portant expressément sur les ressources énergétiques renouvelables, qui constitue le paragraphe 20 du document adopté.

9. Le paragraphe 17 du dispositif du document de travail, dont le contenu est devenu les paragraphes 22 et 23 de la déclaration adoptée¹², a fait l'objet d'une longue discussion centrée sur deux questions. Tout d'abord, il s'est agi de savoir s'il fallait maintenir un paragraphe unique ou séparer les deux aspects concernant, l'un, le rôle de la CESAP pour appuyer les initiatives des États membres et, l'autre, l'initiative du Secrétaire général pour « L'énergie durable pour tous ». Ensuite, des négociations ont eu lieu sur l'emploi de diverses formules, comme « prenons note de », « accueillons favorablement » ou « reconnaissons », pour introduire le paragraphe et sur la possibilité de supprimer la mention de l'initiative « L'énergie durable pour tous ». Sur le premier point, les États membres ont décidé de créer deux paragraphes distincts. Sur le second, à la suite d'un échange de vues, les participants sont convenus d'inclure le texte prenant note de l'initiative du Secrétaire général à partir de la résolution de l'Assemblée générale 67/263 en date du 17 mai 2013 sur la stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale.

10. L'alinéa e) du paragraphe 33 du document de travail, concernant la mise au point d'un ensemble de buts à poursuivre et d'indicateurs pour évaluer les progrès dans le règlement des problèmes de sécurité énergétique, a été supprimé au motif qu'il faisait double emploi avec l'action internationale tendant à fixer des objectifs au titre du programme de développement pour l'après-2015.

11. Les révisions du texte ayant fait l'objet d'un accord ont été incorporées au projet définitif de document (E/ESCAP/APEF/L.3) qui a été adopté par les Ministres le 30 mai 2013¹³.

B. Examen du projet de plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018) (Point 3 de l'ordre du jour)

12. Le Forum était saisi du projet de plan d'action (E/ESCAP/APEF/WP.2).

13. Une délégation a suggéré de mentionner l'efficacité énergétique et la conception conforme aux normes écologiques au paragraphe 7 de la section D. Après un échange de vues, il a été décidé de tenir des consultations supplémentaires parmi le groupe de représentants concernés. La formulation dont il a été convenu est celle qui figure dans le texte adopté¹⁴.

14. À la demande d'un représentant, la section E a été modifiée pour introduire la mention de l'augmentation de la part de l'énergie moins polluante, de manière à rendre le document plus conforme à l'énoncé de la vision.

15. Un représentant a suggéré d'ajouter un paragraphe à la section H au sujet des statistiques. Un petit groupe de travail de représentants a été constitué. Il a rédigé ensuite le libellé qui constitue le paragraphe 2 de la section H dans le texte adopté.

¹² Voir ci-dessus, chap. I, sect. A.

¹³ Voir ci-dessous, par. 32.

¹⁴ Voir ci-dessus, chap. I, sect. B.

16. Les domaines d'action pour les cinq sous-régions de la CESAP, définis au cours des réunions sous-régionales antérieures, ont été présentés pour permettre des observations supplémentaires de la part des membres sous-régionaux intéressés, puis ont été adoptés.

17. Les révisions du texte ayant fait l'objet d'un accord ont été incorporées au projet définitif de document (E/ESCAP/APEF/L.4) qui a été adopté par les Ministres le 30 mai 2013¹⁵.

C. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour)

18. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

D. Perspectives de politique générale sur le rôle de la coopération régionale en vue d'une plus grande sécurité énergétique et de l'utilisation durable de l'énergie: «l'avenir énergétique que nous voulons pour l'Asie et le Pacifique» (Point 6 de l'ordre du jour)

19. Le Président du segment hauts responsables et le rapporteur ont présenté les résultats de ce segment et décrit l'état du projet de déclaration ministérielle et du projet de plan d'action.

Les représentants des membres ci-après ont fait une déclaration de politique générale: Afghanistan, Arménie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan, Kiribati, Maldives, Mongolie, Népal, Palau, Philippines, République de Corée, Samoa, Sri Lanka, Tadjikistan, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.

21. Un représentant a suggéré d'intituler la déclaration ministérielle : « Déclaration de Vladivostok ».

Plusieurs pays ont relevé que l'énergie était importante pour réaliser leurs objectifs de développement socioéconomique, sans négliger pour autant la nécessité d'un équilibre entre le développement économique et la durabilité.

23. Les représentants ont décrit les plans nationaux de développement énergétique de leur pays et les résultats déjà acquis, notamment pour les objectifs concernant l'accès, l'efficacité et l'énergie renouvelable.

24. Plusieurs pays ont indiqué qu'ils appuyaient l'initiative du Secrétaire général « L'énergie durable pour tous », la Décennie des Nations Unies de l'énergie durable pour tous (2014-2024) et l'intégration des questions de l'énergie dans le Programme de développement pour l'après-2015.

25. Les représentants des États membres ont signalé les principaux problèmes en matière d'énergie. De nombreux pays ont mentionné le nombre élevé de personnes n'ayant pas accès à l'électricité ou aux services modernes de l'énergie au niveau régional et au niveau national, la dépendance envers les importations d'énergie comme cause de vulnérabilité et la menace venant des changements climatiques.

¹⁵ Voir ci-dessous, par. 32.

26. Certains pays ont fait des déclarations portant sur les obstacles au développement de l'énergie durable. Dans ce contexte, une délégation a dénoncé les interventions extra-régionales comme autant d'obstacles à l'action collective des pays qui cherchent à renforcer la sécurité énergétique. Les obstacles financiers et fiscaux, ainsi que le manque de capacités humaines, constituaient des entraves au développement de l'énergie nouvelle et renouvelable.

27. Les États membres ont émis les suggestions suivantes :

a) Le Premier Ministre des Tonga a offert d'accueillir le prochain Forum Asie-Pacifique de l'énergie en 2018 ;

b) Plusieurs pays ont souligné le rôle de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable pour renforcer la sécurité énergétique. Certains pays ont insisté sur le besoin d'activités de recherche-développement sur l'énergie nouvelle et renouvelable et les technologies correspondantes afin d'assurer la sécurité énergétique régionale et nationale et de réduire les émissions. Plusieurs délégations ont invité instamment à faire des investissements dans l'efficacité énergétique et à développer les marchés dans ce domaine ;

c) On a suggéré l'énergie nucléaire comme source d'énergie fiable et moins polluante pour atteindre les objectifs nationaux de développement énergétique ;

d) Un représentant a soulevé la question des besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement du point de vue de la technologie et des ressources humaines en matière de développement des ressources énergétiques ;

e) Certains États membres ont constaté qu'il était nécessaire d'établir des mécanismes efficaces pour l'application de la déclaration ministérielle et du plan d'action. Les représentants ont suggéré la création de plates-formes efficaces pour le transfert de technologie, l'échange d'informations et de données d'expérience, ainsi que l'encouragement de l'innovation scientifique et technologique. Une délégation a suggéré d'établir un mécanisme de coordination entre les organes et organismes des Nations Unies et entre les autres organisations et institutions ;

f) La création d'un recueil régional de données pour le Pacifique a été recommandée pour remédier au manque de données et d'informations de la sous-région ;

g) Les représentants de quelques États membres ont demandé instamment l'adoption de mesures en matière de coopération pour l'infrastructure énergétique. Un représentant a suggéré une action commune des pays en développement pour éliminer la pauvreté causée par le manque d'accès à l'énergie. Un projet d'hydroélectricité en coentreprise a été recommandé pour la sous-région d'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Un représentant a suggéré la possibilité d'étendre les réseaux d'approvisionnement interrégionaux et intrarégionaux jusqu'aux frontières des pays dépourvus de ressources énergétiques ;

h) La coopération entre les pays producteurs d'énergie, les pays de transit et les pays consommateurs a été jugée importante, notamment la facilitation et la promotion du dialogue bilatéral et multilatéral au sujet de la sécurité énergétique et du développement de réseaux d'infrastructure transfrontaliers comme la « route asiatique de l'énergie » ;

i) Une délégation a précisé qu'il était important de construire et d'améliorer l'infrastructure, d'harmoniser les normes et de faciliter la coopération et la connectivité ;

j) Une délégation a rappelé qu'il était important d'adopter le projet de Convention pour assurer la sécurité énergétique internationale ;

k) Plusieurs pays ont estimé que le financement était l'élément clé dans l'application des documents issus du Forum. Une délégation a suggéré d'abandonner la méthode de financement projet par projet dans le domaine de l'énergie, au profit d'un financement plus soutenu et plus durable du secteur de l'énergie. L'amélioration du climat des investissements et des échanges commerciaux dans la région était une priorité essentielle. Les besoins d'aide financière et technique des pays vulnérables ont été mentionnés et un État membre a demandé instamment la fourniture d'une aide financière sans obstacles ni conditions ;

l) On a proposé la création d'un fonds programmatique pour l'énergie renouvelable dans le Pacifique ;

m) Le Partenariat global États-Unis-Asie-Pacifique pour un avenir énergétique durable, créé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, a été cité comme un mécanisme destiné à stimuler les investissements et à faciliter les progrès.

28. À la demande du Président du Forum de l'énergie, le Président du Forum Asie-Pacifique des entreprises, qui fonctionne sous les auspices du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, a fait un exposé sur les résultats de la session extraordinaire du Forum des entreprises.

29. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a prononcé une allocution de clôture.

E. Questions diverses (Point 7 de l'ordre du jour)

30. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

F. Adoption de la déclaration ministérielle et du plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018) (Point 8 de l'ordre du jour)

31. Le Forum était saisi d'un projet négocié de déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/APEF/L.3), d'un projet négocié de plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018) (E/ESCAP/APEF/L.4) et d'un projet de décision de la Réunion (E/ESCAP/APEF/L.5).

32. Le Président a invité les participants à formuler des observations sur le projet de déclaration ministérielle et le projet de plan d'action. Aucune observation n'a été exprimée et les projets susmentionnés ont été adoptés.

III Organisation

A. Participation

33. Les représentants des membres ci-après de la CESAP ont participé au Forum: Afghanistan, Arménie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Maldives, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Pakistan, Palau, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Tadjikistan, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.

34. Des représentants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et de l'Organisation mondiale de la santé ont assisté au Forum.

35. Les entités suivantes ont été représentées également au Forum: Initiative du Grand-Tumen et People Centred Economic and Business Institute.

B. Ouverture du segment hauts responsables du Forum

1. Allocutions d'ouverture (Point 1 a) de l'ordre du jour)

36. La séance d'ouverture a été présidée par le Directeur de la Division de l'environnement et du développement de la CESAP et M. Talyat Aliev, (Fédération de Russie).

37. Un film d'une durée de quatre minutes, conçu par la CESAP au sujet de l'amélioration de la sécurité énergétique, a été visionné. Il a exposé sept domaines clés pour l'amélioration de la sécurité énergétique : l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, l'énergie et l'environnement, l'économie de l'énergie, le commerce de l'énergie et les investissements dans l'énergie, la connectivité énergétique.

38. Des déclarations liminaires ont été faites par le Directeur de la Division de l'environnement et du développement et par M. Aliev.

2. Élection du bureau (Point 1 b) de l'ordre du jour)

39. Le Directeur de la Division de l'environnement et du développement de la CESAP a présidé l'élection du bureau, comprenant un président, cinq vice-présidents représentant les cinq sous-régions de la CESAP et un rapporteur.

40. La réunion a élu le Bureau suivant:

Président: M. Talyat Aliev (Fédération de Russie)

Vice-présidents

Asie de l'Est et du Nord-Est: M. Sung-hwan Oh (République de Corée)

Asie du Nord et Asie Centrale: M. Kanat Imanaliev (Kirghizistan)

Pacifique: M. Peceli Nakavulevu (Fidji)

Asie du Sud et du Sud-Ouest:	M. Prabhat Kumar (Inde)
Asie du Sud-Est:	M. Dadan Kusdiana (Indonésie)
<i>Rapporteur:</i>	M. Akauloa (Tonga)

3. Adoption de l'ordre du jour (Point 1 c) de l'ordre du jour)

41. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

Segment hauts responsables

1. Ouverture du Forum:
 - a) Discours d'ouverture;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen du projet de déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique.
3. Examen du projet de plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018)
4. Questions diverses.

Segment ministériel

5. Ouverture du Segment ministériel:
 - a) Discours d'ouverture;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
6. Perspectives de politique générale sur le rôle de la coopération régionale en vue d'une plus grande sécurité énergétique et de l'utilisation durable de l'énergie: «L'avenir énergétique que nous voulons pour l'Asie et le Pacifique».
7. Questions diverses.
8. Adoption de la déclaration ministérielle et du plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018).
9. Clôture du Forum.

C. Manifestations parallèles

42. Le Forum Asie-Pacifique des entreprises a tenu une session extraordinaire sur le thème : « Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique ». La session était organisée sous les auspices du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP. La session a comporté des débats sur

deux thèmes dont les résultats ont fait ensuite l'objet d'une table ronde de haut niveau. Le Forum des entreprises a été présidé par M. Asif Ibrahim, président de l'équipe de travail sur le commerce et les investissements inclusifs du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et vice-président de Newage Group of Industries (Bangladesh). Des allocutions liminaires ont été prononcées par : M. Vladimir Mikushevsky, Gouverneur du Primorsky Krai (Fédération de Russie) ; le directeur de la division de l'environnement et du développement de la CESAP ; M. Talyat Aliev, directeur adjoint du département de la coopération internationale du ministère de l'énergie (Fédération de Russie) ; M. Vladimir Brezhnev, président de la Chambre de commerce et d'industrie du Primorsky Krai (Fédération de Russie).

43. Le premier thème, les perspectives des chefs d'entreprise concernant l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique, a permis de recueillir les vues des chefs d'entreprise sur l'évolution de la dynamique de l'énergie et la faisabilité de fournir l'énergie pour tous dans le contexte des trajectoires de croissance économique, des besoins de développement social et des considérations environnementales. Les exposés des intervenants ont été suivis d'une discussion ouverte. M. Dmitry Selyutin, premier directeur général adjoint pour les investissements et le développement de la société de gestion de l'énergie pour l'Extrême Orient (JSC) (Fédération de Russie), a fait fonction de modérateur. Les intervenants comprenaient : M. Mikhail Shashmurin, directeur général de la société pour l'énergie de l'Est (Fédération de Russie) ; M. Alexy Kaplun, directeur général adjoint pour la stratégie et les investissements de JSC RAO réseaux énergétiques de l'Est (Fédération de Russie) ; M. Boris Saneev, directeur adjoint, chef du département des problèmes régionaux de développement énergétique, Institut Melentiev des systèmes énergétiques de SB RAS (Fédération de Russie) ; M. Alexey Molsky, vice-président du conseil d'administration, Compagnie fédérale du réseau du système énergétique unifié (Fédération de Russie) ; M. Sergey Ivanov, vice-président du comité exécutif de la Communauté des États indépendants ; M. Scott Foster, directeur de la division de l'énergie durable de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

44. Le second thème, accélérer l'innovation et le développement des technologies en matière d'énergie durable, a porté sur la question de savoir comment la région peut progresser dans le domaine de l'innovation et des technologies pour l'énergie durable afin d'assurer la sécurité énergétique dans l'avenir. Les exposés des intervenants ont été suivis d'une discussion ouverte. Les intervenants comprenaient : M. Maksim Shirokov, directeur général de E-On Russie (Fédération de Russie) ; M. Igor Protsenko, vice-président pour la recherche et l'innovation, Université fédérale d'Extrême-Orient (Fédération de Russie) ; M. Chung Yin-Jeung, directeur exécutif de l'équipe des projets à l'étranger/division des affaires énergétiques de Byucksan Power Co. Ltd. (République de Corée) ; M. Felix Richard Alcomendras Cordova, président-directeur général de Edwards Marcs Philippines Inc. ; M. Nessar Maksud Khan, vice-président senior de la Chambre de commerce et d'industrie de Dhaka et directeur général de Maks Renewable Energy Co. Ltd. (Bangladesh) ; M. Zhang Yong, directeur général de la division internationale de Himin Solar Co. Ltd. (Chine).

45. Une table ronde de haut niveau sur le thème « Collaboration et partenariat pour réaliser l'avenir énergétique que nous voulons pour l'Asie et le Pacifique » a eu lieu pour examiner les moyens d'unifier les points de vue divergents sur la sécurité énergétique en une vision et une stratégie communes pour faire avancer la région vers un avenir énergétique durable. Un groupe d'intervenants de haut niveau représentant les gouvernements, les entreprises et la société civile a fait

des exposés qui ont été suivis d'une discussion ouverte. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a fait fonction de modérateur. Les intervenants comprenaient : M. Alexander Novak, Ministre de l'énergie de la Fédération de Russie; le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP ; Lord Tu'ivakano, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères des Tonga ; M. Asif Ibrahim, président du Forum Asie-Pacifique des entreprises, vice-président de Newage Group of Industries (Bangladesh); M. I. Dzhurko, membre de la Commission d'État du développement social et économique de l'Extrême-Orient de la République de Bouriatie, Territoire trans-Baïkal et région d'Irkoutsk, directeur général de la société de gestion de l'énergie de l'Extrême-Orient (Fédération de Russie) ; M^{me} Tri Mumpuni, directrice exécutive du People Centered Economic and Business Institute (IBEKA) (Indonésie); M. Oleg Budargin, président du conseil d'administration de la compagnie fédérale du réseau du système énergétique unifié (Fédération de Russie).

D. Ouverture du segment ministériel (Point 5 de l'ordre du jour)

1. Allocutions d'ouverture (Point 5 a) de l'ordre du jour)

46. M. Alexander Novak, Ministre de l'énergie de la Fédération de Russie, a prononcé une allocution liminaire. Il a aussi délivré un message de bienvenue du Président de la Fédération de Russie.

47. Le film mentionné au paragraphe 37 ci-dessus a été visionné.

48. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a lu une déclaration du Secrétaire général de l'ONU. Il a aussi fait une déclaration au nom de la Secrétaire exécutive de la CESAP.

49. M. Sergey Sidorov, Premier vice-gouverneur du Primorsky Kraï, a fait une déclaration.

2. Élection du bureau (Point 5 b) de l'ordre du jour)

50. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a présidé l'élection du bureau et déclaré les représentants dont le nom suit dûment élus membres du bureau:

<i>Président:</i>	M. Alexander Novak (Fédération de Russie)
<i>Vice-présidents:</i>	Lord Tu'ivakano (Tonga)
	M. Kausea Natano (Tuvalu)
	M. Timoci Lesikivatukoula Natuva (Fidji)
	M. Majid Namjoo (République islamique d'Iran)
	M. Kirabuke Teiaua (Kiribati)
	M. Michael Konelios (Îles Marshall)
	M. Carlos Jericho Loreto Pertilla (Philippines)
	M ^{me} Pavithra Devi Wanniarachchi
	Wanniarachchige (Sri Lanka)
	M. Sherali Gul (Tadjikistan)
	M. Thomas Laken (Vanuatu)
	M. Enamul Muhammad Huq (Bangladesh)
	M. Mohammad Tariq Ismati (Afghanistan)
	M. Sonam Tsering (Bhoutan)
	M. Raimbek Mamyrov (Kirghizistan)
	M. Abdullahi Majeed (Maldives)
	M. Dorjpurev Dulamsuren (Mongolie)

M. Chong-ghee Ahn (République de Corée)
M. Duong Quang Le (Viet Nam)
M. Yuba Raj Bhusal (Népal)
Rapporteur: M. Akauloa (Tonga)

3. Adoption de l'ordre du jour (Point 5 c) de l'ordre du jour)

51. Le Forum a adopté l'ordre du jour (E/ESCAP/APEF/ L.1).

E. Clôture du Forum (Point 9 de l'ordre du jour)

52. Le Président a prononcé la clôture du Forum.

53. Conformément au Plan d'action, le Forum Asie-Pacifique de l'énergie se réunirait à nouveau au plus tard en 2018.

Annexe

Liste des documents

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/APEF/1	Problèmes émergents et persistants ainsi que possibilités de coopération régionale pour promouvoir et renforcer la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie	6
E/ESCAP/APEF/2	Rapport de la Réunion régionale préparatoire au Forum Asie-Pacifique de l'énergie	2, 3
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/APEF/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1
E/ESCAP/APEF/L.2	Projet de rapport	
E/ESCAP/APEF/L.3	Projet de déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	2
E/ESCAP/APEF/L.4	Projet de plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018)	3
E/ESCAP/APEF/L.5	Projet de décision	
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/APEF/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	
E/ESCAP/APEF//INF/2 (en anglais seulement)	Provisional list of participants	
E/ESCAP/APEF//INF/3	Programme provisoire	